

Unilever Pension Plan

Organisme de Financement de Pensions (OFP)

Etabli à 1070 Bruxelles, Boulevard Industriel 9

Constitué par acte du notaire A. COLS, Anvers, le 27 décembre 1945,
paru aux Annexes du Moniteur Belge du 19 janvier 1946, sous le numéro 90

Agréé par l'Arrêté Royal du 6 septembre 1993 et inscrit auprès de l'autorité des Services et Marchés Financiers
sous le numéro 50.125.

RAPPORT ANNUEL 2023

Compartment DB belge

ORGANOGRAMME

Membres du Comité belge

Mr. J. Vercaemst – Président (administrateur depuis le 17 juillet 2017)

Mr. R. De Keyser (depuis le 24 mai 2017)

Mme. Sophie Dewulf (depuis le 13 mars 2023)

Représentants des employeurs

Mme. I. Florquin (depuis le 1 octobre 2013)

Mme. I. Vandenberghe (depuis le 1 janvier 2016)

Mr. S. Van de Velde (depuis le 4 juin 2020)

Représentants des employés

Après la transformation du Fonds de pension en un Fonds de pension paneuropéen, les membres susmentionnés ont été nommés membres de l'organe responsable de la gestion du plan belge à prestations définies. Les mandats ont une durée de cinq ans et courent jusqu'en septembre 2028.

Commissaire agréé

EY Réviseurs d'Entreprises, représenté par Christophe Boschmans

Fonctions clés

Auditeur Interne : BDO, représenté par Wim Verbelen

Actuaire : Willis Towers Watson, représenté par Olivier Carron

Compliance Officer : Lydian, représenté par Alexander Vandenberghe

Risk Officer : Willis Towers Watson, représenté par Gret'hl Van Hoyweghen

Gestion Journalière

Mme. Sylvianne Loones

RAPPORT DES MEMBRES DU COMITE BELGE

1. Principaux événements et réalisations 2023

Transformation du Fonds de pension en un Fonds de pension paneuropéen

Dans le courant de l'année 2023, le Fonds de pension belge a été transformé en un Fonds de pension composée de plusieurs patrimoine distincts. En plus du compartiment/patrimoine qui continue de gérer les plans belges à prestations définies, d'autres compartiments ont été créés qui gèrent deux plans à prestations définies (un plan néerlandais et un plan irlandais) ainsi qu'un plan à contributions définies (pour les affiliés internationaux, irlandais, néerlandais, belges et grecques). Cette expansion a nécessité des changements dans la structure de gouvernance du Fonds de pension et la nomination d'un nouveau conseil d'administration. Les anciens administrateurs belges continuent d'être responsables de la gestion des plans belges à prestations définies. Du point de vue des participants, ce changement n'a entraîné aucune conséquence.

Modifications des règles

Les modifications réglementaires suivantes, préparées en 2022, sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023 :

- L'augmentation de la tranche salariale I de 46.486 euros à 51.581 euros.
- L'adaptation des limites pour le calcul des indemnités pour incapacité de travail.
- L'augmentation de 4% des pensions en cours, ainsi que des pensions différées, et les indemnités pour incapacité de travail en cours de paiement à partir du 1er mars 2023.

2. Evènements après la clôture de l'année comptable - Préparations 2024

Dans le courant de l'année 2023, une série de modifications au règlement a été préparée, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024.

Les adaptations les plus importantes concernent :

- L'augmentation de la tranche salariale I de 51.581 euros à 52.524 euros.
- L'adaptation des limites pour le calcul des indemnités pour incapacité de travail.
- L'augmentation de 2% des pensions en cours, ainsi que des pensions différées, et les indemnités pour incapacité de travail en cours de paiement à partir du 1er mars 2024.

Séparation des activités glaces

Unilever a annoncé en mars 2024 qu'elle se séparerait de son activité de glaces d'ici la fin de 2025. L'impact potentiel sur le plan belge à prestations définies n'est pas encore connu. Le comité fera un suivi dès que de plus amples détails seront disponibles.

3. Déclaration concernant la situation financière du compartiment belge

À la fin du mois de décembre 2022, les actifs investis s'élevaient à 287,8 millions d'euros, contre 305,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le rendement de l'année a été de 9,89 %. Toutes les classes d'actifs ont enregistré des rendements élevés. Les placements en actions ont affiché un rendement positif de 18,84 % durant l'année. Les actions des marchés émergents ont sous-performé en termes absolus comparés aux actions des marchés développés, mais ont nettement surperformé comparé à leur indice de référence (+4,6 % en 2023). Les placements à revenu fixe ont également généré un rendement élevé de 6,57 %, stimulé par la baisse des taux d'intérêt. Le rendement relatif des titres à revenu fixe est moins élevé de 0,42 %, principalement en raison des prêts hypothécaires néerlandais. Cela s'explique par le fait que les taux d'intérêt sur les obligations d'État, qui sont utilisées comme bases pour l'analyse comparative, ont considérablement baissé, tandis que les taux hypothécaires ont été beaucoup moins réduits par les prêteurs d'hypothèques. Le rendement le plus élevé a été réalisé par les investissements immobiliers cotés en bourse, 19,63% sur base annuel.

Le calcul du ratio de financement est basé sur le plan de financement approuvé en février 2023. Les provisions techniques sont égales au PLT (Provisions Long Terme), sur la base d'un taux d'actualisation égal au maximum entre le taux d'actualisation IAS et le taux d'actualisation prudent basé sur le test de continuité au 31/12/2022, plafonné au rendement médian attendu à long terme moins une marge de 0,25%.

Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation est de 4,2 %. En raison des valorisations plus élevées des actifs à la fin de l'année 2023, le ratio de financement du Compartiment atteint le niveau de 192%. Il s'agit d'une amélioration du taux de couverture par rapport aux dernières années.

4. Principaux risques et incertitudes du compartiment belge

Les risques sont décrits dans le document de politique de gestion des risques et dans le registre des risques du Fonds de pension. Le registre des risques relatif au compartiment belge est révisé chaque année et ajusté si nécessaire. Plus tard dans l'année, une évaluation propre des risques (Own Risk Assessment) sera effectuée avec comme base l'évaluation des risques de 2021.

Dans le cadre de l'élargissement comme Fonds de pension paneuropéen, un certain nombre d'activités liées à la transformation du Fonds de pension ont été suivies de près.

En raison des récentes guerres et de la crise énergétique, les marchés financiers ont été surveillés de près. Le Comité continuera de suivre la situation financière du compartiment belge. Compte tenu du niveau élevé de financement, il n'y a aucun problème à faire face aux obligations à court terme, même en cas de rendements financiers décevants.

5. Politique ESG

Le Conseil d'administration et le Comité belge estiment qu'un mode d'investissement responsable, qui prend en compte des facteurs financiers explicites ainsi que des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG), leur permet de mieux évaluer la valeur et la performance d'un investissement à moyen et long terme.

La politique ESG est incluse dans le cadre de la politique d'investissement stratégique et est disponible sur le site Web <https://theunileverpensionplan.com/>.

Bruxelles, le 19 avril 2024



Johan VERCAEMST
Président



Rob DE KEYSER
Membre du Comité

CHIFFRES-CLES

	(En milliers d'euros)	2023	2022
Nombre de participants et ayants droits			
Participants actifs		90	98
Ayants droits ayant des droits de pension différés		1103	1119
Ayants droits à une pension de retraite, pension de survie/orphelin		249	260
		1.442	1.477
Situation du patrimoine			
Provisions techniques		152.906	158.338
Provisions techniques pour prestations à régler		0	0
Marge de solvabilité pour risques de décès et d'invalidité		5.757	5.505
Sous-total		158.663	163.843
Provisions techniques pour prestations à constituer		146.088	123.735
Patrimoine		304.751	287.578
Degré de couverture		192%	176%
Contributions			
Contributions salariales		248	257
Changement créances sur réassureurs		0	0
		248	257
		9.865	13.100
Prestations			
Composition du portefeuille			
Alternatives		19.573	15.864
Obligations		205.945	202.693
Actions		75.704	66.475
Placements à terme		-	-
Actif flottant		3.814	2.760
Total		305.036	287.792
Résultat de gestion		9,89	-14,9

1. Participants- et ayants droits

1.1. Evolution du nombre de participants et ayants droits en 2023

a) Participants actifs

Nombre de participants au 01.01.2023	98
Résiliations	-6
Décès (1)	0
Retraites (2)	-2
Nombre de participants au 31.12.2023	90

b) Ayants droits ayant des droits de pension différés

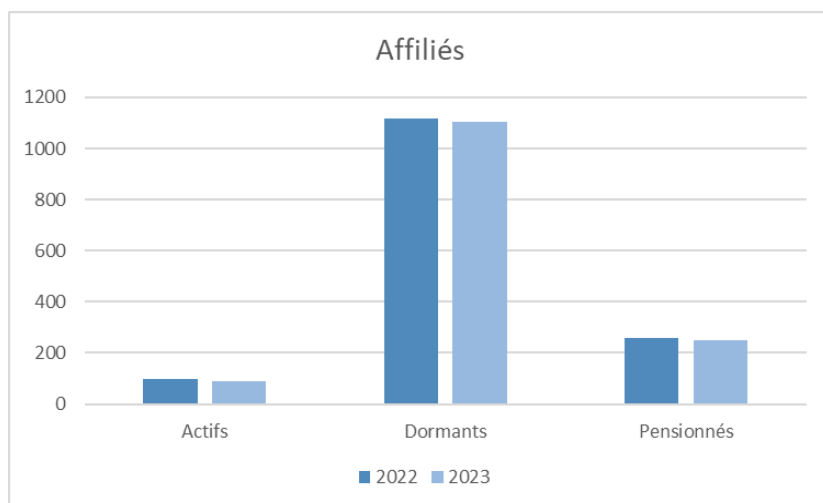
Nombre d'ayants droits au 01.01.2023	1.119
Transferts des actifs	6
Résiliations	-1
Décès (1)	-1
Retraites (2)	-20
Nombres d'ayants droits au 31.12.2023	1.103

c) Ayants droits à une pension de retraite, pension de survie et pension d'orphelin

Pensions en cours de paiement au 01.01.2023	260
Nouvelles pensions	7
Pensions terminées (2)	-18
Pensions en cours de paiement au 31.12.2023	249

(1) plusieurs pensions peuvent être attribuées à la suite d'un décès
 (2) y compris les conversions en capital

1.2. Evolution du nombre de participants et ayants droits



2. Contributions (en milliers d'euro)

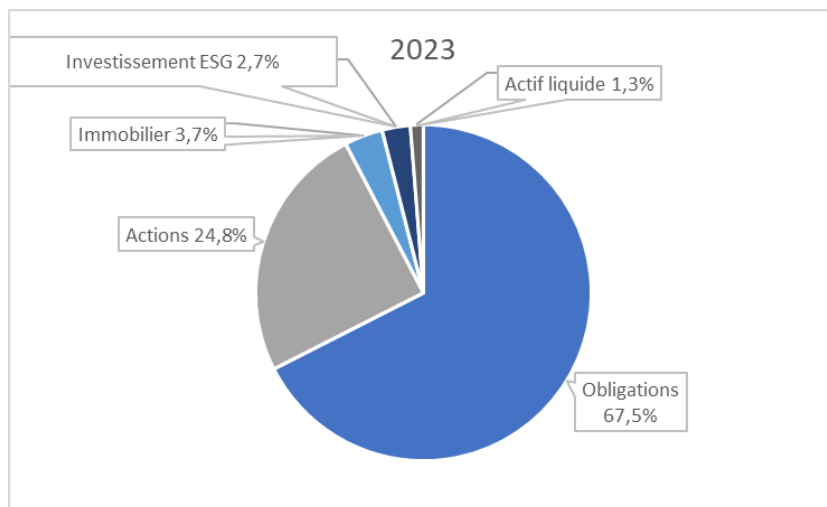
	2023	2022
Contributions personnelles	248	257

3. Obligations (en milliers d'euro)

	2023	2022
Pensions payées	2.525	2.580
Paiements en capital	4.499	9.737
Transferts à d'autres caisses de pension	1.962	0
Transferts à d'autres caisses de pension : Plan DC	848	764
Indemnités pour incapacité de travail	31	8
Autres frais techniques	0	11
Total	9.865	13.100

4. Gestion financière des actifs

Composition du portefeuille du Fonds de pension au 31 décembre



SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR)

Informations sur la prise en compte de certains aspects de durabilité

Contexte

À partir du 10 mars 2021, les Fonds de pension doivent se conformer au nouveau règlement européen 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers, connu sous le nom de **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)**.

Le SFDR découle du plan d'action de la Commission Européenne pour le financement d'une économie durable.

Ce règlement implique que les Fonds de pension doivent publier des informations supplémentaires concernant la durabilité dans le processus d'investissement.

Le Compartiment DB belge de l'Unilever Pension Plan OFP est un Fonds de pension qui gère des droits de pension de type à prestations définies. Le plan étant fermé aux nouveaux entrants, il n'est pas pertinent de fournir des informations précontractuelles aux nouveaux membres. De plus, les participants actuels ne peuvent pas faire de choix en ce qui concerne les investissements du Fonds de pension.

1. Intégration des risques de durabilité dans la gestion (article 3 du SFDR)

Le Conseil d'Administration estime qu'une approche responsable d'investissement, qui tient compte à la fois des facteurs financiers explicites et des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG), lui permet de mieux évaluer la valeur et la performance d'un investissement à moyen et long terme.

La manière dont les facteurs ESG sont pris en compte dans la politique d'investissement se trouve dans la déclaration de principes d'investissement (SIP) - Annexe 1/2.¹

2. Informations sur les effets négatifs des décisions d'investissement ou des conseils en investissement fournis (article 4 du SFDR)

Le Fonds de pension ne fournit aucun conseil en matière de placement et ne prend pas en compte les principaux effets négatifs des décisions de placement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4 du SFDR et du droit dérivé à venir.

La raison est que les exigences en matière de reporting s'avèrent être disproportionnées par rapport à la taille du Fonds de pension et entraîneraient des coûts élevés.

¹ Les informations sur la manière dont le Fonds de pension traite les aspects ESG dans la politique d'investissement peuvent être consultées via <https://theunileverpensionplan.com/>

3. Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération (article 5 du SFDR)

La politique de rémunération² du Fonds de pension doit être compatible avec une gestion saine et efficace des risques et la promouvoir. La politique de rémunération est conforme au profil de risque, à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme, à la stabilité financière et aux performances du Fonds de pension et favorise une gouvernance saine, prudente et efficace du Fonds de pension.

La politique de rémunération du Fonds de pension ne tient pas compte de l'intégration des risques liés à la durabilité.

4. Transparence de l'intégration du risque de durabilité au niveau du produit (Art. 8-10 SFDR)

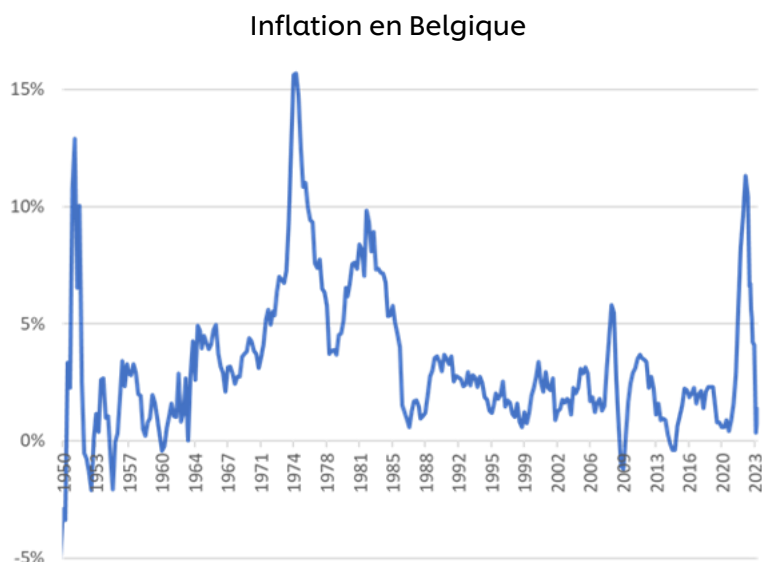
Bien que certains des produits dans lesquels le Fonds de pension investit soient déjà analysés pour un certain nombre de facteurs ESG et que le Conseil d'Administration attache de l'importance à l'investissement socialement responsable et durable, le Fonds de pension ne promeut pas activement les caractéristiques ESG.

Compte tenu de la taille du Fonds de pension et du manque actuel de clarté concernant ces exigences de transparence, ainsi que des coûts potentiels associés à ces rapports, il a été décidé de reconsidérer cette position à l'avenir à la lumière de la législation secondaire ultérieure.

² La politique de rémunération peut être consulté via <https://theunileverpensionplan.com/>

Rétrospective 2023

Les taux d'inflation suivent une forte tendance à la hausse depuis 2021. Cependant, ceux-ci ont atteint un pic à la fin de 2022. En Belgique l'inflation a atteint un niveau record de 11,3 %, un niveau jamais vu depuis les années 1970. L'année 2023, après le pic de 2022, a été marquée par un net ralentissement de l'inflation. L'inflation belge est tombée en octobre 2023 à 0,4 %.



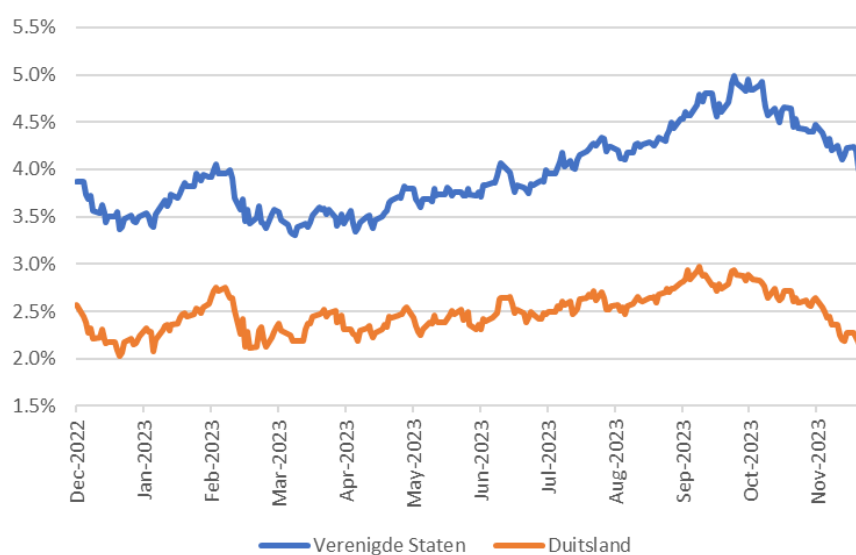
L'inflation est en forte baisse en 2023 (source : Bloomberg)

En réponse à la persistance d'un niveau élevé d'inflation absolue, les banques centrales ont indiqué en 2023, en particulier au cours des trois premiers trimestres, qu'elles souhaitaient tout faire pour que l'inflation revienne structurellement au niveau souhaité. La Banque centrale européenne a relevé son taux d'intérêt à six reprises en 2023, le faisant passer de 2,5 % à 4,5 %. Le taux d'intérêt américain a été relevé à quatre reprises par la FED (banque centrale américaine) (de 4,5% à 5,5%).

La hausse de l'inflation et des taux d'intérêt a eu un impact sur la croissance économique. Cependant, l'impact était différent entre les différents blocs économiques. L'économie américaine a fait preuve d'une résilience remarquable, soutenue notamment par la consommation américaine, le marché du travail toujours tendu et l'évolution favorable du secteur technologique. D'autres pays comme le Japon et l'Inde ont également enregistré une croissance économique relativement bonne. La zone euro et la Chine s'en sortent moins bien. L'économie allemande se contractait déjà en raison d'une forte baisse du secteur manufacturier et la demande de la Chine, le plus grand partenaire commercial de l'Allemagne.

Le niveau de l'inflation et la rhétorique des banques centrales au cours des trois premiers trimestres ont d'abord entraîné une nouvelle hausse des rendements sur les marchés obligataires en 2023. Le rendement des obligations d'État américain à 10 ans a atteint près de 5%.

Obligations d'État (10 ans)



Rendements des obligations d'État en 2023 (source : Bloomberg)

Cependant au quatrième trimestre les marchés financiers ont de plus en plus envisagé un 'soft-landing', c'est-à-dire une situation dans laquelle l'inflation baisse suffisamment et où l'économie parvient à éviter une récession. En conséquence, une forte baisse des rendements des obligations d'État a été observée, les rendements se situant proches du point de départ (États-Unis) voire bien inférieurs (Europe) à la fin de 2023.

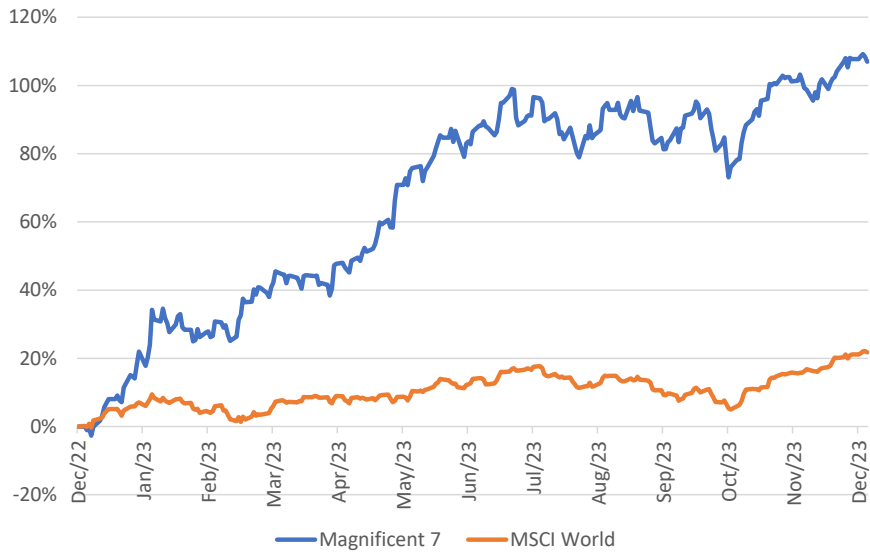
Cette baisse des taux d'intérêt européens s'est traduite par des rendements relativement élevés sur les obligations d'État européennes, comme le montre le tableau ci-dessous.

Catégorie d'investissements	2023
Actions mondiales (Euro)	19.5%
Actions pays émergents (Euro)	6.1%
Obligations d'Etats Américaines (hedged)	1.4%
Obligations d'Etats Européennes (Euro)	5.9%
Obligations d'entreprise mondiale (hedged)	6.2%
Obligations d'entreprise mondiale HY (hedged)	10.4%
Obligations pays émergents (Euro)	8.7%
Matières premières (USD)	-4.3%

Rendements des différentes classes d'actifs en 2023 (source : Bloomberg)

De nombreuses autres classes d'actifs ont également enregistré des performances positives. En particulier, les actions des marchés développés ont affiché des rendements très élevés, de près de 20 %. Au cours des 10 premiers mois, les marchés boursiers ont été principalement portés par quelques actions, également connues sous le nom de 'magnificent seven' (Microsoft, Amazon, Apple, Alphabet, Tesla, Nvidia et Meta) qui ont affiché des rendements très élevés. L'accent a été mis sur les effets positifs de l'intelligence artificielle. Au cours des deux derniers mois, le rallye boursier a été plus largement soutenu, les marchés financiers s'attendant de plus en plus à un 'soft-landing'.

Rendement des actions 2023



Certaines valeurs technologiques américaines à très grande capitalisation se portent particulièrement bien en 2023 (source : Bloomberg)

COMPTES ANNUELS 2023

Actif	code	2023	2022
I. Frais d'établissement	21	0	0
II. Immobilisations	22	0	0
A. Immobilisations incorporelles	221	0	0
B. Immobilisations corporelles	222	0	0
C. Immobilisations financières	223	0	0
III. Placements	23	301.222.513	285.032.284
A. Immeubles de placement	231	0	0
B. Titres négociables et autres instruments financiers	232	301.222.513	285.032.284
1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	0	0
2. Obligations et autres titres de créance négociables	2322	0	0
3. Parts dans des fonds commun de placement et des sociétés d'investissement	2323	301.222.513	285.032.284
4. Instruments financiers dérivés	2324	0	0
a. Contrats d'option (+) (-)	23241	0	0
b. Contrats à terme (+) (-)	23242	0	0
c. Contrats de swap (+) (-)	23243	0	0
d. Autres (+) (-)	23244	0	0
5. Placements à terme	2325	0	0
6. Autres placements	2326	0	0
IV. Parts des entreprises d'assurance et de réassurance dans les provisions techniques	24	0	0
A. Retraite et décès	241	0	0
B. Invalidité et incapacité de travail	242	0	0
C. Autres	243	0	0
V. Créances	41	23.775	127.325
A. Contributions à recevoir	411	0	45.596
1. En exécution du plan de financement	4111	0	45.596
2. En exécution d'une décision d'intervention des entreprises d'affiliation dans la perte à reporter	4112	0	0
3. En exécution d'un plan de redressement ou d'assainissement	4113	0	0
B. Sur entreprises d'affiliation	412	0	0
1. Créances garanties	4121	0	0
2. Créances spéciales	4122	0	0
3. Autres créances	4123	0	0
C. Crédits	413	0	0
D. Sur entreprises d'assurances et de réassurance	414	0	0
E. Collateral	415	0	0
F. Autres créances	416	23.775	81.729
VI. Valeurs disponibles	51	3.814.213	2.760.192
VII. Comptes de régularisation	431/432	0	0
A. Produits acquis	431	0	0
B. Charges à reporter	432	0	0
Total actif	21/51	305.060.501	287.919.801

Passif	code	2023	2022
I. Fonds propres	11	151.845.558	129.239.827
A. Fonds social	111	146.088.558	123.734.622
B. Marge de solvabilité	112	5.757.000	5.505.205
C. Perte reportée (-)	113	0	0
II. Provisions techniques	12	152.905.645	158.338.451
A. Retraite et décès	121	152.167.865	158.226.510
B. Invalidité et incapacité de travail	122	737.780	111.941
C. Participations bénéficiaires	123	0	0
D. Autres	124	0	0
III. Provisions pour risques et charges	13	0	0
IV. Dettes	42	309.298	341.524
A. Dettes techniques	421	87.680	88.021
B. Dettes fiscales et parafiscales	422	43.116	43.608
C. Collateral	423	0	0
D. Dettes financières	424	0	0
E. Autres	425	178.502	209.894
V. Comptes de régularisation	433/434	0	0
A. Produits à reporter	433	0	0
B. Charges à imputer	434	0	0
Total passif	11/43	305.060.501	287.919.801

Comptes de résultats au 31/12/2023

Contenu	Code	2023	2022
I. Résultat technique (+) (-)	71/61	-4.184.130	-897.877
A. Contributions (+)	710	247.626	256.774
1. En exécution du plan de financement	7101	247.626	256.774
2. En exécution d'un plan de redressement ou d'assainissement	7102	0	0
B. Contributions spéciales (+)	711	0	0
C. Prestations (-)	610	5.718.186	10.237.756
D. Prestations spéciales (-)	611	0	0
E. Variation de la part des entreprises d'assurances et de réassurance dans les provisions techniques	712/612	0	0
a. Variation dans les provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation +, diminution -)	7121/6121	0	0
1. Fin d'exercice (+)	7121	0	0
2. Début d'exercice (-)	6121	0	0
b. Variation dans les provisions techniques afférents à l'invalidité et à l'incapacité de travail (augmentation+, diminution-)	7122/6122	0	0
1. Fin d'exercice (+)	7122	0	0
2. Début d'exercice(-)	6122	0	0
c. Variation dans les autres provisions techniques (augmentation+, diminution-)	7123/6123	0	0
1. Fin d'exercice(+)	7123	0	0
2. Début d'exercice (-)	6123	0	0
F. Variation des créances garanties nette (augmentation +, diminution -)	713/613	0	0
a. Variation des créances garanties brute (augmentation +, diminution -)	7131/6131	0	0
1. Fin d'exercice (+)	7131	0	0
2. Début d'exercice(-)	6131	0	0
b. Transfert au poste <<V. Créances - B. Sur entreprises d'affiliations - Autres >> (+)	7132	0	0
c. Transfert au poste <<V. Créances - B. Sur entreprises d'affiliations - Autres >> (-)	6132	0	0
G. Variations des créances spéciales (diminution -)	714/(614)	0	0
1. Fin d'exercice (+)	714	0	0
2. Début d'exercice(-)	614	0	0
H. Variation des créances sur entreprises d'assurances et de réassurance (augmentation +, diminution -)	715/615	0	-5.726
1. Fin d'exercice (+)	715	0	0
2. Début d'exercice(-)	615	0	5.726
I. Transfert des réserves de pension (+) (-)	716/616	-2.810.339	-764.372
1. En provenance d'autres organismes de pension (+)	716	0	0
2. Vers d'autres organismes de pension (-)	616	2.810.339	764.372
J. Variation des provisions techniques	617/717	5.432.806	11.940.306
a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	6.058.645	11.531.039
1. Fin d'exercice (+)	6171	152.167.865	158.226.510
2. Début d'exercice (-)	7171	158.226.510	169.757.549

Contenu	Code	2023	2022
b. Variation des provisions techniques afférents à l'invalidité et à l'incapacité de travail (augmentation -, diminution +)	6172/7172	-625.839	409.267
1. Fin d'exercice (+)	6172	737.780	111.941
2. Début d'exercice(-)	7172	111.941	521.208
c. Variation des provisions techniques afférents aux participations bénéficiaires (augmentation -, diminution +)	6173/7173	0	0
1. Fin d'exercice (+)	6173	0	0
2. Début d'exercice(-)	7173	0	0
d. Variation des autres provisions techniques (augmentation -, diminution +)	6174/7174	0	0
1. Fin d'exercice (+)	6174	0	0
2. Début d'exercice(-)	7174	0	0
K. Prestations d'assurances et de réassurances (+)	718	0	0
L. Primes d'assurances et de réassurance cédées (-)	618	0	0
M. Autres produits techniques (+)	719	0	11.298
N. Autres charges techniques (-)	619	1.336.036	2.098.401
II. Résultat financier (+) (-)	72/62	27.527.399	-51.335.359
A. Produits des immobilisations financières (+)	721	0	0
B. Produits des placements(+)	722	152.317	297.370
C. Charges des placements (-)	622	930	91.502
D. Charges des dettes (-)	623	0	13.478
E. Différence de change et écarts de conversion des monnaies étrangères (+) (-)	724/624	0	0
F. Plus-values ou moins-values (+) (-)	725/625	27.510.861	-51.404.686
1. Plus-values (+)	725	28.102.167	4.335.912
2. Moins-values (-)	625	591.306	55.740.598
G. Autres produits financiers (+)	726	0	1
H. Autres charges financières (-)	626	134.850	123.062
III. Résultat d'exploitation (+) (-)	73/63	-737.537	-705.175
A. Biens et services (-)	631	323.711	0
B. Ammortissements(-) (+)	632/732	0	0
1. Dotation (-)	632	0	0
2. Reprise (+)	732	0	0
C. Autres (-) (+)	633/733	-413.826	-705.175
IV. Réductions de valeur (-) (+)	64/74	0	0
A. Dotation (-)	64	0	0
B. Reprise (+)	74	0	0
V. Provisions pour risques et charges (-) (+)	65/75	0	0
A. Dotation (-)	65	0	0
B. Reprise (+)	75	0	0
VI. Résultat exceptionnel (+) (-)	76/66	0	0
A. Produits exceptionnels (+)	76	0	0
B. Charges exceptionnelles (-)	66	0	0
VII. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	0	-3
A. Impôts (-)	67	0	3
B. Régularisations (+)	77	0	0
VIII. Résultat de l'exercice à affecter (+) (-)	78/68	-22.605.731	52.938.414
A. Bénéfice (-)	68	22.605.731	0
B. Perte (+)	78	0	52.938.414

EXPLICATIONS COMPTES ANNUELS 2023 – Plan à prestations définies Belgique

1. Commentaire sur le bilan au 31 décembre 2023 : Actif

Placements

Au 31 décembre 2023, le portefeuille du Plan à prestations définies Belgique est investi dans un certain nombre de fonds Uninvest ainsi que dans Petercam Real Estate, Amundi ESG investment, Aegon et DMFCO Dutch mortgage funds, Barings Senior Loans et Aegon Asset Backed Securities. Un montant limité est détenu en liquidités. Les placements à long terme sont comptabilisés sous la rubrique "Placements" à l'actif du bilan.

Valeur du portefeuille au 31 décembre 2023 :

La Net Asset Value est mis à disposition, par le dépositaire Northern Trust Luxembourg Management Company, 2 jours ouvrables après l'évaluation (normalement le 15e et dernier jour ouvrable du mois).

La valeur des investissements chez Degroof Petercam, Amundi, AEGON, DMFCO et Barings sont mis à la disposition par eux-mêmes.

Pour ce rapport annuel, l'évaluation des investissements est basée sur la Net Asset Value de fin décembre 2023. La valeur de marché est détaillée pour chaque catégorie de placement dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	Valeur de marché
Actions	75.704
Obligations	205.945
Alternatives	19.573
Fonds de placements total	301.222

Créances

Le compartiment a comptabilisé des créances pour un montant de 23.775 euros. Ceux-ci peuvent être divisés comme suit :

Rétrocession à recevoir	15.000 euros
Débiteurs divers	8.775 euros

Valeurs disponibles

Ce poste comprend les comptes à vue et les comptes d'attentes interne.

2. Commentaire sur le bilan au 31 décembre 2023 : Passif

Fonds propres

A. Fonds social

Ici est comptabilisé le montant du patrimoine qui est libre de tout engagement et qui n'est pas affecté à la marge de solvabilité.

B. Marge de solvabilité

Ce montant correspond à la marge de solvabilité légalement requise.

Provisions techniques

Ceux-ci ont été déterminés sur la base de calculs actuariels effectués par l'actuaire désigné du Plan à prestations définies Belgique.

A. Retraite et décès

Ci-dessous est repris le montant des provisions techniques qui concerne uniquement la retraite et le décès et qui concerne les activités visées dans l'article 55, premier alinéa, 1° et 2° et 135, premier alinéa, 2° de la loi.

Ce montant est calculé conformément aux dispositions du plan de financement et où les règles suivantes sont d'application :

- les tables de mortalité sont MR pour les hommes et FR pour les femmes, avec une diminution d'âge de 3 ans ;
- les valeurs actuelles des droits acquis sont déterminées sur la base d'un taux d'intérêt technique de 4,2%.

B. Invalidité et incapacité de travail

Ici est repris le montant des provisions techniques qui concerne uniquement l'invalidité et incapacité de travail, et qui concerne les activités visées dans l'article 55, premier alinéa, 1° et 2° de la Loi.

Dettes

Afin d'obtenir plus de transparence, ce poste a été subdivisé en plusieurs sous-postes.

A. Dettes techniques

Le montant de 87.680 Euros représente une provision pour le Fonds de Pension Outre-Mer.

B. Dettes fiscales et parafiscales

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes à l'INAMI et les taxes sur retraite, ainsi que les taxes sur les cotisations :

INAMI et contributions de solidarité sur pensions	6.899 euros
Taxes sur les pensions	36.217 euros
Total	43.116 euros

E. Autres dettes

Ces dettes comprennent principalement :

Fournisseurs	166.248 euros
Compte courant Unilever Belgique	12.254 euros
Total	178.502 euros

3. Commentaire sur le Compte de Résultats 31 décembre 2023

I. Résultat technique

A. Contributions

Ceci concerne les contributions en exécution du plan financier.

C. Prestations

Ce poste concerne les paiements destinés aux bénéficiaires.

Retraites payées	2.524.240 euros
Prestations en capital	4.499.327 euros
Indemnisations pour incapacité de travail	30.655 euros
Transfert impôts et taxes	(1.336.036) euros
Total	5.718.186 euros

I. Transfert des réserves de pensions

Il s'agit ici du transfert des réserves de pensions vers le plan à contributions définies pour 848.212 euros et des transferts vers d'autres institutions de pension pour 1.962.127 euros.

J. Changement des provisions techniques

Il s'agit de la différence entre les montants à la fin de l'exercice (+) et au début de l'exercice (-) relatifs aux provisions techniques mentionnées sous la rubrique II du passif du bilan.

Cette rubrique est subdivisée en autant de sous-rubriques qu'il existe de sous-rubriques dans la rubrique II du passif du bilan.

II. Résultat financier

B. Produits de placements

Ce poste comprend les rétrocessions sur les investissements et dividendes reçus.

C. Charges des placements

Il s'agit de frais bancaires.

F. Plus- ou Moins-values

Il s'agit de la somme des plus- et moins-values qui sont actées à la réalisation des éléments d'actifs mentionnés sous les rubriques I à IV du bilan.

H. Autres charges financières

Ces charges représentent les coûts liés à la gestion de nos investissements.

III. Résultat d'exploitation

C. Autres

Ce poste comprend :

Frais d'administration	752.537 euros
Frais d'administration refacturés	(15.000) euros
Total	737.537 euros

VII. Impôts sur le résultat

Sont portés à cette rubrique les estimations d'impôts à payer ainsi que les régularisations d'année précédentes.

VIII. Résultat de l'exercice à affecter

Le bénéfice de l'exercice financier s'élève à 22.605.731 euros.

4. Commentaire sur le traitement des résultats au 31 décembre 2023

I. Bénéfice attribué / Perte attribuée

Il s'agit du résultat attribué du compte annuel ; voir rubrique VIII du compte résultat.

III. Marge de solvabilité

Le résultat qui est obtenu en décomptant la marge de solvabilité au début de l'exercice, de la marge de solvabilité à la fin de l'exercice, selon que le résultat est négatif ou positif.

V. Fonds social

Le résultat obtenu en décomptant le fonds social au début de l'exercice comptable du fonds social à la fin de l'exercice comptable, selon que le résultat est négatif ou positif.

EVOLUTION DES DONNEES IMPORTANTES PENDANT LES 10 DERNIERES ANNEES

(En milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Nombre de participants et ayants droits											
Participants actifs	90	98	111	124	132	158	193	210	226	254	281
Ayants droits ayant des droits de pension différés (1)	1103	1119	1135	1152	882	864	859	856	860	854	857
Ayants droits à une pension de retraite, pension de survie/orphelin	249	260	289	308	274	287	313	338	352	363	372
	1.442	1.477	1.535	1.584	1.288	1.309	1.365	1.404	1.438	1.471	1.510
Situation du patrimoine											
Provisions techniques	152.906	158.338	170.279	186.881	178.268	185.971	194.361	201.379	172.914	171.767	178.607
Provisions techniques pour prestations à régler	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Marge de solvabilité pour risques de décès et d'invalidité	5.757	5.505	4.457	4.735	4.811	5.455	5.589	6.308	6.470	7.439	8.259
Sous-total	158.663	163.843	174.736	191.616	183.079	191.426	199.950	207.687	179.384	179.206	186.866
Provisions techniques pour prestations à constituer	146.088	123.735	177.721	147.263	147.056	106.936	125.137	111.584	127.776	112.744	88.736
Patrimoine	304.751	287.578	352.457	338.879	330.135	298.362	325.087	319.271	307.160	291.950	275.602
Degré de couverture (2)	192%	176%	202%	177%	180%	156%	163%	154%	171%	163%	147%
Contributions											
Contributions patronales	0	0	0	20	24	48	251	121	268	502	968
Contributions salariales	248	257	265	314	358	364	493	464	472	646	807
Patrimoine (3)	-	-	-	9.472	0	0	0	0	0	50	11937
Changement creances sur ré-assureurs	0	0	6	6	6	5	5	5	5	5	5
	248	257	271	9.812	388	417	749	590	745	1.203	13.717
Prestations	9.864	13.100	11.435	9.208	8.283	16.322	12.822	6.573	6.717	14.820	16.931
Composition du portefeuille											
Alternatives	19.573	15.864	20.408	16.391	18.179	15.148	30.141	33.218	29.620	48.447	43.167
Obligations	205.945	202.693	240.586	232.363	225.054	209.946	202.164	157.839	155.317	122.802	114.362
Actions	75.704	66.475	89.802	85.011	85.092	68.870	91.316	127.374	117.432	119.985	116.998
Placements à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif flottant	3.814	2.760	2.084	5.349	2.229	4.666	1.728	840	4.791	716	1.075
Total	305.036	287.792	352.880	339.114	330.554	298.630	325.349	319.271	307.160	291.950	275.602
Résultat de gestion	9,89	-14,9	7,7	2,9	13,8	-3,3	5,9	6,0	7,8	12,0	10,5

(1) Inclus transfert d'affiliés fonds de pension Caisse Sociale

(2) Lors de l'élaboration du nouveau plan de financement (2022-2023-2024), il a été décidé d'utiliser les obligations projetées sur base d'un taux d'actualisation égal à MAX (IAS Discount rate, Discount rate prudent sur base du test de continuité au 31/12/2022) plafonné au rendement median attendu à long terme moins une marge de 0,25 %. En conséquence, les provisions techniques sont inférieures à celles des années précédentes.

(3) Valeur de transfert actif fonds de pension Caisse Sociale